

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 29 MARS 2014**

---

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 29 MARS 2014

Le 29 mars 2014 à 11h00, les membres du Conseil municipal de la commune de Sainte Geneviève des Bois, proclamés élus pour la mandature 2014/2020 par le Bureau Electoral à la suite de l'élection municipale du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal en Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121-7, L2121-9 et L2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

### Etaient présents :

M. LEONHARDT, Jacqueline DIARD, Frédéric PETITTA, Laurence MAZEAU, Philippe DECOMBLE, Michelle BOUCHON, Marie-Thérèse LELU VALNOT, Brahim OUAREM, Elodie SOL, Celso LIBANIO COUTINHO, Maria DE JESUS CARLOS, Mohammed ZAOUI, Brigitte JAUNET, Farid AMRANE, Danielle VADROT, Philippe ROGER, Danièle GARCIA, Dominique GENDRE, Claudine SOREL, Jean-Pierre VIMARD, Nadine LEFORT, Jean-Pierre DUPERRON, Berivan DELEN, Kévin MOUCHEL, Aïda CHERIF, Marc LEMEUR, Isabelle HUON, Franklin OBIANYOR, Nadia CARCASSET, Jean POUCH, Sophie GODAR, Thomas ZLOWODZKI, Marie-Noëlle ROLLY, Yassin LAMAOU, Gaël FOUILLEUL, Monique BOUVIER, Jean PERRY, François DELAPIERRE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

### Excusés ayant donné pouvoir :

David LAROSE (pouvoir à Mme DIARD)

La séance est ouverte sous la présidence de M. Olivier Leonhardt, Maire sortant. (Intervention annexée au procès-verbal).

### **1- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

M. Mouchel est désigné à l'unanimité Secrétaire de séance par le Conseil municipal, et procède à l'appel nominatif à l'issue duquel M. Olivier Leonhardt constate que le quorum est atteint.

Il donne lecture des résultats constatés aux P.V. des élections du 23 mars 2014 :

- La liste « Sainte Geneviève des Bois Bleu Marine » a obtenu 1 786 voix (15,32 %), soit **3 sièges**.
- La liste « Sainte Geneviève Pour Tous » a obtenu 2 927 voix ( 25,10%), soit **5 sièges**,
- La liste « Place au peuple de Sainte Geneviève » a obtenu 952 voix (8,16%), soit **1 siège**.
- La liste « Sainte Geneviève Avant Tout » a obtenu 5 996 voix (51,42%), soit **30 sièges**.

Et déclare installés dans leur fonction de Conseillers municipaux :

- Olivier LEONHARDT,
- Jacqueline DIARD,
- Frédéric PETITTA
- Laurence MAZEAU
- Philippe DECOMBLE
- Michelle BOUCHON
- David LAROSE
- Marie-Thérèse LELU VALNOT
- Brahim OUAREM
- Elodie SOL
- Celso LIBANIO COUTINHO
- Maria DE JESUS CARLOS
- Mohammed ZAOUÏ
- Brigitte JAUNET
- Farid AMRANE
- Danielle VADROT
- Philippe ROGER
- Danièle GARCIA
- Dominique GENDRE
- Claudine SOREL
- Jean-Pierre VIMARD
- Nadine LEFORT
- Jean-Pierre DUPERRON
- Berivan DELEN
- Kévin MOUCHEL
- Aïda CHERIF
- Marc LEMEUR
- Isabelle HUON
- Franklin OBIANYOR
- Nadia CARCASSET
- Jean POUCH
- Sophie GODAR
- Thomas ZLOWODZKI
- Marie-Noëlle ROLLY
- Yassin LAMAOUÏ
- Gaël FOUILLEUL
- Monique BOUVIER
- Jean PERRY
- François DELAPIERRE

M. Olivier Leonhardt cède la présidence de la séance à Mme Marie-Thérèse Lelu Valnot, la doyenne d'âge de la séance (intervention annexée au procès verbal). Elle donne lecture des articles L2122-4 et L 2122-7, du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil municipal a désigné deux assesseurs, Mme Elodie Sol et M. Thomas Zlowodzki

Mme Marie-Thérèse Lefu Valnot procède à l'appel des candidatures pour l'élection du Maire.

- Allocution de M. Fouilleul (annexée au procès-verbal).
- Allocution de M. Pouch (annexée au procès-verbal).
- Allocution de Mme Diard (annexée au procès-verbal).

Elle annonce les candidatures de :

- M. Gaël Fouilleul
- M. Jean Pouch
- M. Olivier Leonhardt

## **2- ELECTION DU MAIRE**

### **1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Il est procédé au vote, chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 39
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 38
- majorité absolue : 19

Ont obtenu :

- M. Gaël Fouilleul : 3 voix
- M. Jean Pouch : 5 voix
- M. Olivier Leonhardt : 30 voix

M. Olivier leonhardt ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire et installé dans la fonction de premier magistrat de la ville.

Monsieur Olivier leonhardt reprend la présidence de la séance

Allocution de Monsieur Olivier leonhardt (annexée au procès-verbal).

## **3- FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS**

Monsieur le Maire propose au Conseil la création de onze postes d'adjoints au Maire.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### 4- ELECTION DES 11 ADJOINTS

Monsieur Olivier LEONHARDT rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Il demande si il y a des listes des candidats aux fonctions d'adjoint.

Il propose la candidature des 11 adjoints suivants :

Jacqueline DIARD	1 <sup>er</sup> adjoint au Maire	(Affaires générales et Sports)
Brahim OUAREM	2 <sup>ème</sup> adjoint au Maire	(Solidarités locales)
Laurence MAZEAU	3 <sup>ème</sup> adjoint au Maire	(Petite Enfance, Jeunesse, Citoyenneté et Activités extra scolaires)
Farid AMRANE	4 <sup>ème</sup> adjoint au Maire	(Logement, Urbanisme et Protection de l'équilibre Urbain)
Elodie SOL	5 <sup>ème</sup> adjoint au Maire	(Politiques Environnementales, Développement durable et déplacements)
Philippe DECOMBLE	6 <sup>ème</sup> adjoint au Maire	(Travaux)
Michelle BOUCHON	7 <sup>ème</sup> adjoint au Maire	(Animation Retraité et Devoir de Mémoire)
Dominique GENDRE	8 <sup>ème</sup> adjoint au Maire	(Développement Economique, Emploi et Commerce Local)
Marie-Thérèse LELU	9 <sup>ème</sup> adjoint au Maire	(Culture et Mise en Valeur du patrimoine)
Mohamed ZAOUI	10 <sup>ème</sup> adjoint au Maire	(Santé et Prévention)
Philippe ROGER	11 <sup>ème</sup> adjoint au Maire	(Education et Activités péri scolaires)

#### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 39
- bulletins blancs ou nuls : 9
- suffrages exprimés : 30
- majorité absolue : 15

Les onze adjoints susvisés ayant obtenu 30 voix sont proclamés élus.

Monsieur le Maire remet l'écharpe aux 11 Maires-Adjoints

#### 5- DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal décide de donner à Monsieur le Maire délégation pour la durée de son mandat, pour les matières mentionnées aux alinéas 1 à 24 inclus hormis les 17 et 21 de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, comme suit :

- 1<sup>o</sup> arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2<sup>o</sup> - fixer, dans la limite d'une augmentation maximale de 5%, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et,

d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal.

- 3°- procéder, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Les emprunts pourront être :

- à court, moyen ou long terme,
- libellés en euro ou en devise,
- avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts,
- au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

En outre, le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt,
- la faculté de modifier la devise,
- la possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

Par ailleurs, le Maire pourra à son initiative exercer les options prévues par le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

De réaliser les opérations financières utiles à la gestion des emprunts et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Au titre de la délégation, le Maire pourra :

- procéder au remboursement anticipé des emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restant dus et, le cas échéant, les indemnités compensatrices, dans les conditions et limites fixées ci-dessus,
- plus généralement décider de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts,

4°) Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services et accords-cadres d'un montant inférieur au seuil défini par le Code des Marchés Publics pour les marchés de travaux passés selon la procédure adaptée (article 26-II-5° du Code des Marchés Publics) ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au Budget.

- 5°- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- 6°- passer les contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

- 7°- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- 8°- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- 9°- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- 10°- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.
- 11°- fixer les rémunérations et de régler les frais d'honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- 12°- fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.
- 13°- décider de la création de classes dans les établissements d'enseignements.
- 14°- fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
- 15°- exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, et lorsque la commune en est titulaire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même Code en fonction des projets d'aménagement et de développement de la commune.
- 16°- intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Le Maire reçoit ainsi délégation pour ester en justice au nom de la commune, au besoin en ayant recours à l'assistance d'un avocat ou d'un expert, que ce soit en défense ou en demande, quelle que soit la juridiction saisie, l'objet du litige, le stade et type de procédure.
- -18° donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.
- - 19° signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux.
- -20° procéder, dans les limites fixées ci-après, à la souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie et de passer à cet effet les actes nécessaires.  
Ces ouvertures de crédit seront d'une durée maximale de 12 mois dans la limite d'un montant annuel de 6 000 000 euros, à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière et comporteront un ou plusieurs index parmi les index suivants – EONIA, T4M, EURIBOR – ou un TAUX FIXE.
- - 22° exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 et suivants du Code de l'urbanisme.
- - 23° de prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.
- - 24° d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre

Monsieur Pouch propose un 1<sup>er</sup> amendement (le texte cette intervention est annexé au procès verbal)

Monsieur le Maire précise que pour emprunter il faut « toper » c'est-à-dire profiter des meilleures opportunités le plus rapidement possible qui peuvent se présenter à la collectivité, il rappelle qu'il rendra compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués ci-dessus.

Monsieur Pouch propose un 2<sup>ème</sup> amendement (le texte cette intervention est annexé au procès verbal)

Monsieur le Maire ne retiendra pas cet amendement pour une raison très simple, le délai, cela permet à la commune d'être réactive. Il rappelle que l'exercice du droit de préemption est enserré dans des délais rigides et le conseil municipal doit se prononcer dans un laps de temps réduit, Pour remédier à cet inconvénient et accélérer la procédure le Code Général des Collectivités Territoriales a prévu la faculté par le conseil municipal de déléguer au Maire l'exercice des droits de préemption prévus par le Code de l'Urbanisme.

Intervention de Monsieur Zlowodzki (Le texte cette intervention est annexé au procès verbal)

Monsieur le Maire le remercie de donner des leçons aux 3 500 Maires, de toutes tendances politiques, qui se sont fait arnaqués par la banque Dexia, il l'invite dans les années avenir à choisir entre l'intérêt de nos communes quelque soit leur appartenance politique pour les soutenir dans les démarches qui permettront de gagner, comme la fait Claude Bartolone en Seine-Saint-Denis, comme dans toute une série d'autres communes et Conseils Généraux, se qui permettra ainsi d'être tous ensemble pour empêcher la banque Dexia, mais aussi les autres qui se sont finalement toutes moquées des collectivités en France, que se soit les Conseils Généraux, les Hôpitaux, les Conseils Régionaux,.....

Il lui suggère donc pour les mois et années avenir que effectivement sur ces questions la, d'être tous solidaires.

Intervention de Monsieur Delapierre (Le texte cette intervention est annexé au procès verbal)

Monsieur le Maire souligne que en effet un certain nombre de décisions qui sont aujourd'hui de la compétence du Maire peuvent évidemment être discuter en conseil municipal mais en aucun cas la délibération doit nous contraindre à délibérer en conseil municipal. Il entend la proposition de M. Delapierre qui est de pouvoir en discuter avec l'ensemble des conseillers municipaux.

Monsieur le Maire propose de faire voter les deux amendements présentés par les membres du groupe Sainte-Geneviève pour TOUS

Amendement N°1

Cet amendement est voté par :

8 voix Pours (M. Pouch, Mme Godar, M. Zlowodzki, Mme Rolly, M. Lamaoui, M. Fouilleul, Mme Bouvier, M. Perry)

31 Contres (les 30 membres de Sainte Geneviève Avant Tout et M. Delapierre).



Amendement N°2

Cet amendement est voté par :

8 voix Pours (M. Pouch, Mme Godar, M. Zlowodzki, Mme Rolly, M. Lamaoui, M. Fouilleul, Mme Bouvier, M. Perry)

31 Contres (les 30 membres de Sainte Geneviève Avant Tout et M. Delapierre).

Monsieur le Maire propose de mettre la délibération présentée ci-dessus, au vote

Cette délibération est adoptée par 30 voix Pours, 8 Contres (M. Pouch, Mme Godar, M. Zlowodzki, Mme Rolly, M. Lamaoui, M. Fouilleul, Mme Bouvier, M. Perry) et 1 abstention (M. Delapierre)

La séance est levée à 13h00.

Fait à Sainte Geneviève des Bois, le 25 avril 2014.

Le Maire

  
**Olivier LEONHARDT.**

# **A N N E X E**

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mars 2014**

### **Allocution d'ouverture de la séance**

#### **de Monsieur Olivier LEONHARDT, Maire sortant**

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, Chers amis,

En qualité de Maire sortant, il me revient l'honneur d'ouvrir cette première séance d'installation du nouveau Conseil Municipal.

Je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue à tous les Conseillers qui viennent de prendre place dans les rangs de notre assemblée et un chaleureux accueil à tous ceux qui se reconnaissent dans les valeurs républicaines.

Je tiens à adresser un message particulier aux 21 nouveaux élus qui siègent pour la première fois au sein de notre Conseil.

Pour leur premier mandat, ils pourront découvrir cette belle fonction de Conseiller municipal qui nous amène tous à nous investir pour Sainte Geneviève, à agir quotidiennement au service de nos concitoyens.

C'est une si belle et si exaltante mission.

C'est aussi une responsabilité importante vis-à-vis de nos concitoyens, une mission qui réclame un réel investissement personnel, un véritable engagement pour être à la hauteur de la confiance que les génovéfains vous ont témoignée.

Vous me permettrez également, à titre personnel bien sûr, mais également en votre nom à tous, d'adresser nos plus vifs remerciements à l'ensemble de nos collègues du Conseil Municipal sortant :

Tout d'abord, mon ami Pierre CHAMPION a qui je souhaite rendre un hommage tout particulier pour son action au service de Sainte Geneviève, d'abord comme cadre municipal puis en tant que Maire, Vice président du Conseil Général, mais aussi en tant que Président fondateur de l'Agglomération du Val d'Orge.

Merci Pierre pour ta passion et ton engagement au service des Génovéfains et des Valdorgiens.

Des remerciements particuliers aux adjoints avec qui j'ai eu l'honneur et la chance de travailler pour notre ville depuis 2008 et parfois depuis 2001 : Daniel BOUCHON, Nasséra SI ALI, Jean LOPEZ, Yéri BAH et Michel GROULEZ. Un mot sur Nasséra qui a décidé de s'exiler en Province et que j'ai essayé de retenir.

Merci aux conseillers municipaux, Florence ROGER, Patrick FOUCHIER, Jocelyne SOLVAR, Marie Christine DA SYLVA, Maximilien FERNANDEZ, Hélène BEDU, Faouzi SAGAL, Jacqueline VAN LAERE.

Je souhaite naturellement associer à ces remerciements nos collègues de l'opposition, avec lesquels nous avons siégé et étudié les dossiers soumis à notre assemblée durant les 6 années qui viennent de s'écouler :

Monsieur Charles FREALLE, Madame Patricia BARTOLI, Monsieur Jean Paul FERREIRA, Monsieur Henri PREVOT, Madame Paule PARMENTIER et Madame Florence POUCH.

En dépit de nos divergences politiques, nous avons toujours su travailler en bonne intelligence, entretenir des relations cordiales, dans le respect des convictions de chacun.

Un grand merci à tous nos anciens collègues qui après avoir, pour certains, consacré de nombreuses années à leur mandat d'élu de Sainte Geneviève des Bois se tournent désormais vers de nouveaux horizons.

Je vous remercie de les applaudir chaleureusement pour leur témoigner notre reconnaissance.

Nous allons désormais procéder à la désignation du secrétaire de séance. Comme le veut la tradition, il est d'usage de confier cette tâche au benjamin de notre assemblée, c'est pourquoi, s'il n'y a pas d'autre candidat, je propose la candidature de Kévin MOUCHEL, né le 26 août 1990.

Merci de votre attention.

**Allocution de Marie-Thérèse LELU-VALNOT**

**Doyenne du Conseil Municipal**

**Conseil Municipal du 29 mars 2014 11h00**

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers Collègues,

Le privilège de l'âge m'amène à assurer la présidence de cette séance quelque peu exceptionnelle de notre Conseil Municipal.

Une séance fondatrice et donc particulièrement importante puisque nous procéderons dans quelques instants à l'élection du Maire, puis à celle des Adjoints.

C'est donc avec une grande fierté et une immense joie que j'ai l'honneur de présider très temporairement notre assemblée municipale.

Élire au sein du Conseil, le premier magistrat de notre belle ville constitue un acte majeur, et je mesure toute la responsabilité qui m'est donnée.

Dimanche dernier, dès le premier tour, alors que 4 listes étaient représentées, les génovéfains ont manifesté leur choix. Un choix clair.

En effet, à l'occasion de ce scrutin, plus d'1 électeur sur 2 a accordé son suffrage dès le 1<sup>er</sup> tour à la liste « Sainte Geneviève Avant Tout » conduite par notre Maire Olivier LEONHARDT.

Ce résultat est sans appel.

Étant la doyenne de notre assemblée, je voudrais à titre personnel et au nom de toute notre équipe vous dire Monsieur le Maire, ou plutôt cher Olivier, combien nous sommes fiers de vous avoir accompagné tout au long de cette campagne électorale, combien nous sommes heureux de votre succès personnel, de la réussite de cette équipe que vous avez animé

quotidiennement, avec passion et ferveur, combien nous sommes heureux de la confiance manifeste que les génovéfains vous ont accordée.

Un tel résultat n'est jamais le fruit du hasard.

C'est d'abord la reconnaissance de l'efficacité de votre action au service de notre ville depuis 2001.

Par leur vote, les génovéfains ont clairement exprimé leur volonté de vous voir poursuivre votre travail pour Sainte Geneviève, leur attachement aux réalisations et projets engagés par la municipalité durant les années qui viennent de s'écouler.

Ils ont voulu également vous témoigner leur reconnaissance pour votre dévouement, votre attention de tous les instants et votre présence quotidienne à leurs côtés. Une proximité que chacun connaît.

Enfin, les génovéfains ont sans aucun doute apprécié votre attitude tout au long de cette campagne. La mesure et le respect dont vous avez toujours fait preuve à l'égard des autres candidats sans jamais vous livrer à des attaques personnelles ou à des polémiques gratuites.

Dans quelques instants, notre Conseil Municipal sera donc amené à entériner le verdict du vote exprimé par les génovéfains le 23 mars dernier.

Aussi permettez-moi, Monsieur le Maire, de vous adresser avec un peu d'anticipation toutes nos plus vives félicitations.

## **Intervention de Mr FOUILLEUL**

Chers conseillers municipaux, cher public,

Je tiens à remercier vivement l'ensemble des acteurs qui ont permis, pour la première fois dans l'histoire de cette ville, l'entrée significative d'élus Front National au conseil municipal. Je remercie tout d'abord mes colistiers, mes militants, mes sympathisants et enfin 1786 électeurs.

Je tiens à saluer les très bons résultats de notre parti en France avec 450 conseillers municipaux déjà élus 330 listes au second tour, 21 listes arrivées en tête, 63 en seconde position, 171 en 3ème, 69 en 4ème et 7 en 5<sup>ème</sup> position.

Oui cher public, les français en ont marre !  
marre de la recrudescence des cambriolages, marre de l'insécurité et du laxisme,  
marre des revendications communautaristes, marre de voir des petits dealers rouler en BMW,  
marre d'accueillir toute la misère du monde, marre de voir brader la nationalité Française,  
marre de cotiser à fonds perdus, marre de voir des professionnels de l'assistanat.

Winston Churchill disait

"Le socialisme c'est la philosophie de l'échec, le credo des ignares et le prêche des envieux.

Sa mission est de distribuer la misère de manière égalitaire pour le peuple"

Nous, élus FN, ferons tout au sein de cette assemblée

- pour combattre ce socialisme décadent et défendre la transparence et la priorité nationale (notamment dans l'attribution des logements sociaux),
- pour faire respecter les principes de laïcité avec si besoin recours à la voie judiciaire,
- pour garantir aux habitants de droit à la sécurité,
- pour protéger les contribuables contre les hausses d'impôts et taxes diverses, dénoncer et contrôler les dépenses abusives,
- pour refuser l'endettement de la commune
- proposer des projets utiles à leurs habitants

Nous serons une opposition forte et résolue, nos 1786 électeurs nous ont mandaté pour cela. Quant à vous, Mr Léonhardt, j'espère que vous n'avez pas menti à vos électeurs et que vous resterez bien 6 ans à votre poste de maire.

Merci de votre attention.

**Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois  
Conseil municipal du 29 mars 2014**

**DELIBERATION N°2  
Election du Maire**

**DISCOURS DE JEAN POUCH**

Madame la Présidente,  
Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,  
Mesdames et Messieurs,  
Chères Génovéfaines, Chers Génovéfains,

C'est avec émotion et esprit de responsabilité que je suis appelé à m'exprimer aujourd'hui devant vous, au nom du groupe Sainte-Geneviève pour TOUS ! que j'ai l'honneur de représenter.

Le dimanche 23 mars dernier, une majorité d'électeur a décidé, à une courte majorité de 172 voix au premier tour, de reconduire M. Olivier Leonhardt et son équipe municipale pour six nouvelles années de mandat. C'est donc avec le respect dû au suffrage universel que je m'adresse à la nouvelle majorité tout en lui rappelant le nécessaire respect dû en retour à la minorité. Ce nécessaire respect mutuel est garant du bon exercice de la démocratie.

J'adresse donc mes félicitations républicaines et mes encouragements dans la conduite de la politique qui sera conduite, même si je n'en partage pas les orientations, car il en va de l'intérêt général, pour nos concitoyens et pour notre belle ville de Sainte-Geneviève-des-Bois. Je tiens tout particulièrement à remercier les 2927 électeurs pour la confiance qu'ils nous ont accordée dans les urnes, pour leurs nombreuses marques de sympathie et pour l'espoir qu'ils nous ont transmis de changer les pratiques politiques dans notre ville. Chères Génovéfaines, chers Génovéfains, soyez-en remerciés très chaleureusement.

Comme vous l'avez souligné, Monsieur le Maire, les élus de l'opposition sont totalement renouvelés. A mon sens, plutôt que d'une seule opposition, il convient maintenant de parler des oppositions auxquelles vous faites maintenant face.

Aussi, je veux rendre hommage aux élus municipaux qui nous ont précédés et assuré cette passation de flambeau. D'abord ceux, qui avec tous mes colistiers, ont porté notre liste : Henri Prévot qui a œuvré pendant trois mandats, Paule Parmentier, Florence Pouch, mon épouse, Jean-Paul Ferreira. Ensuite, Patricia Bartoli et Charles Fréalle.

Maintenant, je souhaite regarder l'avenir. Nous avons fait campagne pour présenter aux habitants un programme ambitieux. Je rejette donc toute querelle de campagne qui appartiendrait au passé. Ainsi, je le dis avec force et clarté : je condamne la pratique des tracts anonymes, comme je récusé toute accusation qui pourrait être faite à notre encontre.

Ce que nous avons fait durant des mois de travail sur le terrain et de rencontres s'est traduit par des propositions concrètes et un objectif majeur : recentrer les moyens de la ville et du Val d'Orge vers les besoins de ses habitants.

Nos grandes priorités s'appuient sur la réduction des dépenses, la modernisation des services publics municipaux et leur mutualisation avec ceux de l'agglomération afin de maîtriser la fiscalité. Il s'agit de dégager des économies et de redéployer des moyens pour rendre la ville plus sûre, pour mieux assurer et renforcer l'éducation, pour traiter l'emploi comme une urgence absolue.



Nous avons présenté de grands projets, autour de la gare et de tous les quartiers pour créer de l'emploi local, pour créer la vie locale et pour créer le lien social. Je pense également au Donjon, je pense à l'ancienne piscine. Vous aurez à traiter ces projets et nous serons vigilants. Nous avons aussi présenté de grands engagements pour mieux vivre ensemble, pour mieux vivre la démocratie locale dans la transparence et l'équité. Concrètement, nous proposons la création de conseils de quartier et d'un conseil municipal de la jeunesse. Ces dispositifs ne coûtent pas et ont fait la preuve de leur utilité dans de nombreuses villes pour rapprocher les élus et les citoyens, pour faire vivre la démocratie. D'une manière générale, nous souhaitons consulter la population pour toutes les grandes décisions qui engagent durablement notre ville.

Comme vous le voyez, nous ne pratiquons pas la diatribe ou l'opposition stérile. Aussi, c'est fier et fort de ce programme élaboré pour et par les Génovéfaines et les Génovéfains que notre groupe Sainte-Geneviève pour TOUS ! entend œuvrer pour l'intérêt général, celui des habitants et de notre belle ville.

De facto, nous voici placés dans l'opposition. Sachez que nous réprouvons vos pratiques politiques. Mais sachez aussi que nous nous engageons, en conscience, pour représenter la première force d'opposition et, surtout, la première force de proposition.

A l'heure où le conseil municipal va élire le nouveau maire et son équipe de maires adjoints, c'est dans cet esprit que, au nom du groupe Sainte-Geneviève pour TOUS ! et des électeurs qui nous ont fait confiance, je présente symboliquement ma candidature à cette élection.

Je vous remercie.

**DISCOURS DE JACQUELINE DIARD AU 1<sup>ER</sup> CONSEIL MUNICIPAL  
DU MANDAT 2014/2020**

Merci Marie-Thérèse,

Chers collègues au nom de la liste Sainte Geneviève Avant Tout, je vous propose la candidature d'Olivier Leonhardt comme Maire de la ville.

Les résultats du scrutin de dimanche dernier ont prouvé l'attachement et la reconnaissance de la population à la politique d'ouverture et de proximité menée par Olivier et l'ensemble de la majorité municipale. C'est un succès mérité qui ne doit rien au hasard, la disponibilité d'Olivier et son écoute de la population ont fait de lui un homme respecté.

Homme de confiance, il sait défendre l'intérêt général de la ville auprès de toutes les instances pour le bien être des Génoméfains.

Homme de cœur, il s'attache toujours à aider celles et ceux, hélas trop nombreux, que nous voyons lors des permanences et qui traversent des difficultés.

Homme rassembleur, il sait créer le vivre ensemble que ce soit en politique au sein de la communauté du Val d'orge et au Conseil Municipal, ou dans les moments festifs qui rassemblent des milliers de Génoméfains tous générations et convictions confondues.

Elu depuis 1995 et Maire depuis 2001. Olivier a poursuivi cette volonté politique de faire de Ste Geneviève une ville où il fait bon vivre comme l'ont fait avant lui, Roger Perriaud, Emile Thomas, Jean Ooghe et Pierre Champion.

Chers collègues, je vous demande de bien vouloir voter pour celui qui sera le Maire de tous les Génoméfains Olivier Leonhardt.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mars 2014**  
**Allocution de Monsieur Olivier LEONHARDT, Maire**  
**à l'issue de son élection**

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Tout d'abord, je tiens à vous remercier chaleureusement ainsi que l'ensemble des 5996 génovéfains qui ont massivement fait confiance dès dimanche 23 mars, à la liste Ste Geneviève Avant Tout, que j'avais l'honneur de conduire.

Le résultat du 1<sup>er</sup> tour de ce scrutin municipal et communautaire témoigne de l'attachement des génovéfains à une certaine idée de notre ville et de notre Agglomération.

Une idée finalement assez simple mais tellement importante, selon laquelle au sein d'une ville comme la nôtre, il est possible de dépasser les intérêts particuliers, de dépasser les querelles partisans, pour se rassembler autour de l'intérêt général et du progrès pour Sainte Geneviève.

Des valeurs dont je suis fier et des valeurs qui fondent l'identité de Sainte Geneviève des Bois et du Val d'Orge.

Dimanche 23 mars, dès le 1<sup>er</sup> tour, les génovéfains ont fait un choix fort dans un moment pourtant extrêmement difficile pour notre pays.

Une période troublée par une crise économique, une crise sociale, une crise politique, une crise d'identité, qui perdure depuis maintenant trop longtemps.

Malgré les inquiétudes légitimes, les génovéfains ont exprimé une volonté claire et précise, qui démontre une nouvelle fois la singularité de notre ville.

Sainte Geneviève est la seule ville de plus de 30 000 habitants en Essonne où une majorité de gauche l'a emporté dès le 1<sup>er</sup> tour. Il n'y en a d'ailleurs que trois dans toute la région parisienne.

Je tiens à vous dire, que je comprends les raisons qui ont conduit certains Génovéfains à adresser un message au gouvernement mais je sais que nous pourrons nous retrouver ensemble pour l'intérêt de notre ville dans les mois et années à venir.

Quoi qu'il en soit le résultat sans équivoque du 23 mars a un sens fort.

Les génovéfains, se sont exprimés sur la base d'un bilan solide que nous avons proposé, du travail d'une équipe unie, une équipe renouvelée, une équipe à l'image de notre ville, une équipe que je tiens encore une fois à remercier, et qui va porter demain un projet ambitieux et réaliste.

Les Génovéfains ont également fait confiance à une certaine façon de concevoir notre mandat d'élus locaux pour Sainte Geneviève comme pour le Val d'Orge.

Ils savent qu'au sein de nos assemblées, quelles que soient nos sensibilités politiques et quels que soient les pouvoirs en place au niveau national, c'est l'intérêt de notre ville et ces habitants qui sera privilégié.

Cette particularité genevoisienne s'est aussi exprimée dans la participation à ce scrutin. Alors que l'abstention a progressé au niveau national, elle est reculée chez nous. C'est une satisfaction qui démontre l'intérêt des Genevois pour l'avenir de leur commune.

C'est bien cette singularité et cet état d'esprit qui font de Sainte Geneviève une ville respectée et enviée. C'est notre histoire, et c'est une force qu'on retrouve trop rarement ailleurs.

Nous pouvons d'ailleurs être fiers que notre ville soit parvenue à rassembler autour d'elle et de ses valeurs, les 9 autres communes qui composent aujourd'hui l'Agglomération du Val d'Orge.

Et encore une fois, ce n'est pas un hasard si l'on peut déjà dire à la veille du second tour de scrutin qu'une majorité de progrès se dégage au sein de notre Agglomération pour les années à venir. Trop peu de territoire peuvent malheureusement s'en prévaloir aujourd'hui.

Mesdames, Messieurs,

Si Sainte Geneviève sait se rassembler pour préserver l'essentiel, nous ne sommes malheureusement pas épargnés par les difficultés que traverse notre pays.

Au sortir de cette campagne, je regrette de ne pas être parvenu à convaincre les électeurs qui se sont prononcés en faveur de forces extrémistes.

Je sais que ce sont en premier lieu des considérations nationales qui ont fondé ce choix, mais je tiens à dire ici que je me fais un point d'honneur à combattre les obscurantismes et les haines qui ont pu surgir dans cette campagne et salir notre ville.

Sainte Geneviève ne méritait pas cela.

Plus que jamais dans ce nouveau mandat, je ferai tout pour que notre ville reste rassemblée, de tous les quartiers, de toutes les confessions, de toutes les générations, de toutes les conditions sociales.

Au seuil de ce nouveau mandat de 6 ans, je mesure les enjeux et les défis qu'il nous faut relever. Il faudra poursuivre le travail engagé et tout mettre en œuvre pour que cette identité genevoisienne, cette fraternité qui nous est si chère se renforce chaque jour un peu plus.

Je sais pouvoir compter sur la nouvelle équipe qui siège aujourd'hui à mes côtés. Une équipe renouvelée à plus de 50 %, une équipe ancrée dans notre ville, une équipe porteuse des valeurs de justice sociale et de progrès qui aura à cœur de poursuivre le travail engagé par nos prédécesseurs.

Je sais aussi pouvoir compter sur l'implication et le professionnalisme de l'ensemble des agents du personnel communal, qui, par delà leurs convictions personnelles montrent au quotidien leur attachement au service public « Made in Sainte Geneviève ». Qu'ils en soient ici remerciés.

Pour ce qui est de notre mandat, je souhaite que nous puissions, dans cette enceinte, travailler correctement avec l'opposition municipale dans le cadre de débats constructifs et efficaces pour Sainte Geneviève.

Au regard de la confiance accordée par les génovéfains et conscients de la responsabilité qui incombe à chacune et chacun d'entre nous, j'espère que nous pourrons être épargné de débats stériles, présents dans de trop nombreux conseils municipaux de France.

Les élus de Sainte Geneviève Avant Tout, mènerons ce mandat en n'oubliant jamais nos engagements : lutter contre les injustices et promouvoir de manière permanente les valeurs de la République qui ornent le fronton de notre Mairie comme de notre Agglomération.

Mesdames, Messieurs,

A cette étape permettez-moi de vous dire à quel point je suis heureux de vous retrouver si nombreux ce matin. Je vois beaucoup d'amis qui se sont investis dans ces élections de la même manière qu'ils oeuvrent au quotidien pour Sainte Geneviève. Merci à tous.

Mesdames, Messieurs,

Je ne saurais conclure mon propos sans évoquer un aspect qui m'est plus personnel.

Beaucoup de choses ont été dites durant cette campagne, des choses parfois dures, notamment sur mon état de santé.

Alors je tiens à dire, ce matin, devant vous tous, que je serai le Maire de tous les Génovéfains pour les 6 années à venir. Les temps ont changé et ce qui était possible hier, ne saurait être compris aujourd'hui.

Je tiens enfin à remercier ma famille qui a traversé une période difficile. Du fond fond du cœur, merci à mes beaux parents, mes parents, mes filles Lucie, Laura et Ariane et enfin ma compagne Nathalie qui m'a accompagné de toutes ses forces depuis déjà longtemps et plus particulièrement ces derniers mois.

Et puis une dernière chose. Lorsque vous êtes arrivés à la mairie ce matin, vous avez vu cette sur le fronton de l'édifice. Celle qui demande la libération des 4 journalistes retenus en Syrie.

L'un d'entre eux, mon pote Rocky pour les intimes, je veux lui dire que je lui dédie cette victoire.

Elle préfigure celle de votre libération. Vite, vite, vite !

Merci à tous.

**Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois  
Conseil municipal du 29 mars 2014**

**DELIBERATION N°5**

**Délégation de pouvoirs au maire par le Conseil municipal**

**INTERVENTION DE JEAN POUCH  
ET PRESENTATION DES AMENDEMENTS N° 1 ET 2**

Monsieur le Maire, je vous remercie d'avoir mis en discussion les deux amendements que je présente avec les membres du groupe Sainte-Geneviève pour TOUS ! concernant la délibération n°5.

Comme vous le savez, la délégation de pouvoir au maire est un usage qui a pour objet de faciliter la gestion de l'administration municipale à charge pour le maire de rendre compte de ses décisions au conseil municipal.

Nous avons identifié deux points de vigilance sur lesquels nous considérons que le conseil municipal doit continuer à être consulté avant toute prise de décision :

- l'amendement n°1 supprime le 3° de la présente délibération afin de maintenir dans le champ de compétence du conseil municipal la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget. Notre position est motivée par le fait que le Maire a engagé dans le passé la ville dans des « emprunts toxiques », souscrits notamment auprès de DEXIA, et qu'une telle décision aurait dû être soumise au conseil municipal vu la gravité de ce type d'engagement. Nous souhaitons que pour l'avenir cela ne se reproduise pas. Mon collègue Thomas Zlowodzki vous exposera plus en détail ce problème dans son explication de vote ;

- l'amendement n°2 supprime le 15° de la délibération afin, également, de maintenir dans le champ de compétence du conseil municipal l'exercice des droits de préemption par la ville des biens immobiliers sur notre territoire.

Ces deux amendements sont en cohérence avec notre programme de campagne par lequel nous voulons que toute décision engageant durablement notre ville fasse l'objet d'une consultation et soit prise dans la transparence. Aussi, nous ne souhaitons pas que ces pouvoirs vous soient délégués.

**Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois  
Conseil municipal du 29 mars 2014**

**DELIBERATION N°5**

**Délégation de pouvoirs au maire par le Conseil municipal**

**AMENDEMENT N°1 :**

Présenté par Jean POUCH  
et les membres du groupe Sainte-Geneviève pour TOUS !

**Dispositif :**

Supprimer le 3°

**Objet sommaire :**

Maintenir dans le champ de compétence du conseil municipal la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget.

**AMENDEMENT N°2 :**

Présenté par Jean POUCH  
et les membres du groupe Sainte-Geneviève pour TOUS !

**Dispositif :**

Supprimer le 15°

**Objet sommaire :**

Maintenir dans le champ de compétence du conseil municipal l'exercice des droits de préemption.

## Intervention Thomas ZLOWODZKI au Conseil Municipal du 29 mars 2014

Monsieur le Maire,

En complément de ce qui vient d'être dit par M. Jean Pouch au sujet de l'amendement numéro 1, par lequel le groupe « Sainte-Geneviève pour Tous » demande de supprimer le point numéro 3 des délégations du maire, à savoir la faculté de contracter et renégocier les emprunts de la ville, je souhaitais préciser les raisons de notre demande.

En 2007, vous avez, Monsieur Olivier Léonhardt, conclu 4 emprunts « dits toxiques » pour un montant total de plus de 22 millions d'euros, soit environ la moitié de la dette de notre commune. Deux contrats relèvent de la classification « E » (*multiplicateur jusqu'à 5*) et ont été conclus avec Dexia, pour un montant de près de 10 millions d'euros. Deux autres relèvent de la catégorie « F » (*autres types de structures*) et ont été conclus l'un avec Dexia, l'autre avec les Caisses d'Epargne, pour un montant total dépassant les 12 millions d'euros. E et F sont les catégories d'emprunts les plus complexes autorisées aux collectivités locales.

Le calcul des intérêts contient, pour l'un de ces emprunts, une référence au taux de change euro contre franc suisse (EUR/CHF). Pour un autre de ces emprunts, le calcul se fait avec une référence aux taux d'intérêt à 10 ans de la livre sterling, monnaie du Royaume-Uni (CMS 10 ans, ou « Constant Maturity Swap »). Sur l'ensemble de ces prêts, vous avez déjà provisionné plus de 2 millions d'euros correspondant au « surcoût » de taux d'intérêt qui ont pu atteindre, pour certaines échéances des dernières années, un taux de l'ordre 15%.

Ces prêts ayant été conclu sur une durée de 25 ans au moment de leur signature, la future facture que devront payer les Génovéfains – dans le cas où la ville perdrait dans les procédures en cours contre Dexia – pourrait s'élever à 10 millions d'euros, 15 millions d'euros, et même davantage si les conditions de marché devaient encore se dégrader (être défavorables pour nous).

Etant donné la faute que vous avez commise en signant ces contrats, et vu le montant extrêmement élevé des sommes en jeu, nous estimons que ces décisions auraient dû, à l'époque, être débattues en conseil municipal, et non pas prises uniquement par vous. Pour éviter ces dérives et participer également demain aux opérations de renégociation de ces emprunts, ces décisions devraient à l'avenir être décidées par le Conseil Municipal. Si des décisions à hauteur de 10 à 15 millions d'euros ne passent pas devant le Conseil Municipal, cela pose question sur le fonctionnement de la démocratie locale à Sainte-Geneviève-des-Bois.

Pour ces raisons, nous demandons l'adoption de notre amendement numéro 1 qui retire le point numéro 3 de votre délégation.

Thomas Zlowodzki

Conseiller municipal d'opposition – Groupe Sainte-Geneviève pour TOUS



### **Intervention de M. DELAPIERRE**

**Monsieur le maire, j'ai écouté avec attention vos arguments. Mais je constate que la délégation que vous nous demandez excède largement le droit de « topper » en saisissant une opportunité sur le marché financier. Le point 3 de la délibération propose en effet de vous autoriser à « réaliser des opérations financières utiles à la gestion des emprunts et de passer à cet effet les actes nécessaires ». Convenez que c'est très large. Cela contredit la demande que vous venez de formuler que nous soyons tous solidaires de l'exécutif face aux prêteurs. Pour notre part, nous sommes tout à fait disposés à vous aider si vous êtes aux prises avec des financiers qui s'enrichissent en saignant les collectivités. Mais la meilleure garantie de notre solidarité est que nous soyons associés aux décisions, contrairement à ce qu'organise cette délibération.**

